

CHAPITRE 11 – CONTRIBUTION DES FEMMES

Nous avons décidé de reproduire cette section des directives de mise en œuvre pour les principes de Vancouver,¹ car il s'agit d'un objectif central de tous les articles et donc une référence importante tout en les lisant.

¹ Gouvernement du Canada, “les Principes de Vancouver sur le maintien de la paix et la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats”, Gouvernement du Canada, 2017, <https://www.canada.ca/content/dam/dnd-mdn/documents/reports/2019/igvp-20190614.pdf>.

Le principe

Reconnaître la contribution essentielle des femmes à l'efficacité opérationnelle des opérations de maintien de la paix, ainsi que les rôles distincts et cruciaux que jouent les hommes et les femmes dans la protection de l'enfance et la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats.

La RCSNU 2382 (2017) reconnaît plus précisément le **rôle indispensable des femmes** dans les opérations de maintien de la paix de l'ONU.²

La RCSNU 2242 (2015), la Stratégie de l'ONU pour la parité des genres parmi le personnel uniforme et la Stratégie du Secrétaire général de l'ONU pour la parité des genres applicable à l'ensemble du système exigent toutes que l'on **double le nombre de femmes dans les contingents militaires et les effectifs de police des opérations de maintien de la paix** d'ici 2020.³

La RCSNU 1820 encourage les pays fournisseurs de troupes et de policiers (PFT/PFP) à tenir compte des mesures qu'ils pourraient prendre pour améliorer la réactivité des soldats de la paix « afin de protéger les civils, y compris les femmes et les enfants, et de prévenir la violence sexuelle à l'encontre de femmes et de jeunes filles en situation de conflit et après le conflit, y compris, dans la mesure du possible, **le déploiement d'un pourcentage plus élevé de femmes soldats de la paix ou policières.** »⁴

Pourquoi ce principe est-il important?

La résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU (2000) sur les femmes, la paix et la sécurité reconnaît le rôle important des femmes dans la prévention et le règlement des conflits, et demande aux ONU et aux États membres d'entreprendre des efforts tangibles pour accroître la participation des femmes dans tous les aspects de la paix et de la sécurité.⁵ Par exemple, les femmes offrent des points de vue importants sur les communautés et les cultures, elles peuvent souvent accéder à des populations et à des lieux fermés aux hommes, et elles peuvent servir de modèles pour habilitier les femmes et les filles de la communauté locale à participer

2 Conseil de sécurité de l'ONU, [Résolution 2382, Opérations de maintien de la paix de l'ONU : Chefs de la police](#), S/RES/2382, 6 novembre 2017, p. 3.

3 Conseil de sécurité de l'ONU, [Résolution 2242, Les femmes, la paix et la sécurité](#), S/RES/2242, 13 octobre 2015, p. 5.

4 Conseil de sécurité de l'ONU, [Résolution 1820, Les femmes, la paix et la sécurité](#), S/RES/1820, 19 juin 2008, p. 3.

5 Consejo de Seguridad de la ONU, [Resolution 1325, Women and peace and security](#), S/RES/1325, 31 octobre 2000.

activement aux efforts en matière de paix et de sécurité.⁶ La participation des femmes peut améliorer les processus de paix et la négociation d'accords de paix en réduisant les tensions, en renforçant la confiance et en faisant progresser la stabilité et la primauté du droit.⁷

Les femmes soldats de la paix peuvent également communiquer et interagir avec les enfants différemment, et elles peuvent offrir des idées précieuses sur la dynamique sexospécifique associée au recrutement et à l'utilisation d'enfants soldats. Le rapport annuel du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés (RSSG-ECA), par exemple, estime que les filles représentent jusqu'à 40 % des enfants recrutés par les forces armées et les groupes armés.⁸ En outre, on utilise des filles dans une grande variété de rôles, y compris des combattantes, des kamikazes ou des esclaves sexuelles.

Les stratégies de protection et de prévention efficaces doivent tenir compte de la dynamique sexospécifique du recrutement et de l'utilisation des enfants – et y remédier.

Dans son rapport de 2017, la Représentante spéciale du RSSG-ECA a signalé plus de 900 cas de viol et d'autres formes de **violence sexuelle** sur des garçons et des filles dans des situations de conflit armé.⁹

Ce principe vise à attirer l'attention sur les contributions essentielles des femmes aux opérations de maintien de la paix, et plus particulièrement sur les rôles distincts des hommes et des femmes dans la protection de l'enfance afin d'empêcher le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats.

Bien que les éléments de preuve indiquent que l'inclusion des femmes peut améliorer l'efficacité et l'efficience du maintien de la paix, les femmes continuent d'être sous représentées de façon importante et courante dans les opérations.¹⁰ Ce principe est donc étroitement lié à l'objectif plus général consistant à augmenter le nombre de femmes dans les opérations de maintien

6 Marta Ghittoni, Léa Lehouck et Callum Watson, *Elsie Initiative for Women in Peace Operations: Baseline Study*, Genève, Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées, 2018; et Canada, Affaires mondiales Canada, [L'Initiative Elsie pour la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix](#), modifié le 13 novembre 2018.

7 Council on Foreign Relations, [Increasing Female Participation in Peacekeeping Operations](#), (en anglais seulement), modifié le 26 septembre 2018.

8 Assemblée générale de l'ONU, rapport 34/44, [Rapport annuel de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé](#), A/HRC/34/44 (22 décembre 2016), p. 5.

9 Assemblée générale de l'ONU, rapport 72/865, [Rapport du Secrétaire général, Le sort des enfants en temps de conflit armé](#), A/72/865-S/2018/465, 16 mai 2018, p. 3.

10 Assemblée générale de l'ONU, rapport 34/44, [Rapport annuel de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé](#), A/HRC/34/44 (22 décembre 2016), p. 5.

de la paix, car tous les soldats de la paix ont la responsabilité fondamentale de protéger les enfants.

Comment ce principe peut-il être mis en œuvre?

Recueillir des données ventilées par genre sur les organisations militaires, policières et civiles nationales pertinentes : La sous-représentation persistante des femmes dans les opérations de maintien de la paix est fort probablement attribuable à une variété de structures, de cultures et d'obstacles institutionnels, dont un grand nombre se trouvent au sein des États membres. Tandis que des travaux sont en cours pour cerner pleinement et mieux comprendre les obstacles en jeu, les États membres devraient, à titre de point de départ, recueillir des données ventilées par genre sur leurs organisations militaires, policières et civiles.

Élaborer des stratégies visant à accroître la représentation des femmes dans l'ensemble des organisations militaires, policières et civiles nationales pertinentes, y compris par l'élaboration d'un plan d'action national : Avec ces données de base, des stratégies éclairées peuvent ensuite être élaborées pour augmenter le nombre de femmes dans les organisations militaires, policières et civiles nationales pertinentes, et pour s'assurer que les femmes acquièrent la formation, l'éducation et l'expérience nécessaires pour se qualifier dans le cadre de déploiement pour le maintien de la paix. Cela devrait être une priorité dans les stratégies de recrutement et de maintien de l'effectif, et devrait ensuite imprégner les politiques, la doctrine et la prise de décisions dans l'ensemble de l'organisation. Entre autres, les organisations devraient mettre en œuvre une éducation et une formation à l'échelle de l'institution pour le personnel sur les avantages d'une participation plus importante des femmes, et désigner des champions institutionnels qui peuvent favoriser le soutien à tous les niveaux pour l'intégration accrue des femmes. Les efforts peuvent être consignés dans un plan d'action national qui devrait énoncer les mesures nationales pratiques qui seront prises pour mettre en œuvre la RCSNU 1325.¹¹

Accroître la participation significative des femmes aux opérations de maintien de la paix, y compris à des postes de haut niveau : Veiller à ce que les femmes participent de façon significative aux opérations de maintien de la paix, ce qui signifie travailler à intégrer les femmes dans l'ensemble de l'architecture des opérations de maintien de la paix, y compris dans les postes supérieurs. Cela nécessite l'instauration d'un environnement de mission propice au déploiement sécuritaire et efficace des femmes (y compris en s'attaquant à l'exploitation et aux atteintes sexuelles [EAS] au sein des opérations de maintien de la paix). Il faut également appuyer les femmes tôt et de façon constante tout au long de leur carrière, de manière à ce qu'elles soient bien positionnées, préparées et soutenues afin de tirer profit des possibilités de déploiement.

11 Conseil de sécurité de l'ONU, [Résolution 1325. Les femmes, la paix et la sécurité](#), S/RES/1325, 31 octobre 2000.

Promouvoir la diversité des genres dans le groupe des points de contact en matière de protection de l'enfance (PCPE) dans les opérations de maintien de la paix de l'ONU : Les États membres doivent éviter les préjugés sexistes lorsqu'il s'agit de désigner le personnel pour les rôles de protection de l'enfance. Les femmes et les hommes apportent des contributions uniques et distinctes à la protection de l'enfance, et par conséquent, les femmes et hommes soldats de la paix devraient tous deux être nommés pour servir de PCPE en uniforme dans les opérations de maintien de la paix de l'ONU.

Déployer des équipes d'engagement mixtes, des unités de police constituées (UPC) intégrant la dimension du genre, ou des « unités d'égalité des genres¹² » pour les opérations de maintien de la paix de l'ONU : Le codéploiement de personnel féminin et masculin dans les zones d'opérations s'est avéré préférable aux équipes d'engagement et aux UPC composées entièrement de femmes ou d'hommes.¹³ Avec le codéploiement de femmes et d'hommes, les unités militaires et policières ont le potentiel d'être plus flexibles et adaptables devant diverses populations locales, y compris dans le contexte de la protection de l'enfant.

Donner une formation et une instruction précises aux soldats de la paix sur la dimension sexospécifique du recrutement et de l'utilisation des enfants dans les conflits armés : Les États membres doivent s'assurer que leurs modules de formation sur la protection de l'enfant comprennent un enseignement précis sur les dimensions sexospécifiques des enfants dans les conflits armés, et plus particulièrement sur l'enfant soldat. La formation et l'instruction devraient notamment comprendre des renseignements sur les réalités de la violence sexuelle et sexiste sur les enfants dans les conflits armés, et envisager une approche sexospécifique en matière de prévention et de protection.

Appuyer la recherche sur le lien entre le rôle des femmes dans les opérations de maintien de la paix et la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats : Bien qu'il y ait un corpus croissant de documents sur le rôle précieux des femmes dans le maintien et la consolidation de la paix, et, séparément, sur les enfants dans les conflits armés (et sur les enfants soldats en particulier), les recherches sont très limitées en ce qui concerne la valeur et l'incidence des femmes soldats de la paix en matière de prévention et de prise en charge du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats. Les États membres pourraient envisager de financer ou d'appuyer des recherches et des analyses plus poussées dans ce domaine, y compris en partageant les leçons apprises des opérations à cet égard.

12 Une « unité d'égalité entre les genres » est une unité militaire ou une unité de police constituée (UPC) qui comprend une représentation substantielle de femmes globalement et dans les postes d'autorité, qui a donné une instruction sur l'équité entre les genres à tous les membres de l'unité, et qui dispose d'équipement et d'autres matériels adéquats pour assurer la parité des conditions de déploiement pour les hommes et femmes soldats de la paix.

13 ONU Femmes, [Prête pour un déploiement de maintien de la paix, dans une perspective de genre](#), modifié le 29 mai 2018; et ONU, [Maintien de la paix, Women in Peacekeeping](#) (en anglais seulement), consulté le 21 mars 2019.

Exemples et ressources

« **Trousse d'outils pour l'égalité des genres au sein de la police de l'ONU** » : Cette ressource policière de l'ONU est « une trousse d'instruction de meilleures pratiques pour l'intégration du genre dans les activités de police dans les opérations de maintien de la paix ». ¹⁴ Les trois modules de cette trousse sont axés sur le renforcement des capacités des policiers de l'ONU en matière d'intégration d'une perspective sexospécifique et de la police du pays hôte en matière de promotion de l'égalité des genres, ainsi que sur la prévention de la violence sexuelle et sexiste et les enquêtes à son sujet. Cette trousse est disponible sous la forme d'un manuel accompagné d'un recueil d'outils de projet, d'un manuel de l'instructeur pour les cours d'instruction en personne des formateurs et d'un cours d'apprentissage en ligne.

Manuel d'enseignement sur l'égalité des genres dans l'armée : Ce manuel, produit par le groupe de travail sur la réforme du secteur de la sécurité sous la direction du Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées (DCAF), vise à améliorer la capacité des experts en matière d'égalité des genres, des instructeurs militaires et des éducateurs à fournir du contenu éducatif dans le cadre de la RCSNU 1325 en fournissant des outils et des stratégies pour intégrer le genre dans l'éducation militaire professionnelle (EMP). ¹⁵ Le manuel peut être utilisé pour développer les compétences en leadership des chefs militaires et des personnes en déploiement dans le cadre des opérations de maintien de la paix, et mettre en évidence le soutien requis des hommes pour accroître la participation des femmes.

Cours à l'intention des officières militaires : Ce cours de deux semaines vise à combler l'écart entre les genres dans le maintien de la paix de l'ONU. Il est organisé par ONU Femmes et ses partenaires, et offre une formation spécialisée aux officières militaires dans le monde entier afin de créer un réseau mondial de femmes soldats de la paix qualifiées.

L'Initiative Elsie pour les femmes dans les opérations de maintien de la paix : L'Initiative Elsie est un projet pilote multilatéral qui consiste à élaborer, à mettre en place et à mettre à l'essai une combinaison d'approches pour aider à surmonter les obstacles à l'augmentation de la participation significative des femmes aux opérations de maintien de la paix.

Fonds de l'Initiative Elsie pour la participation des femmes en uniforme aux opérations de maintien de la paix : Le Fonds tente d'accélérer le rythme du changement vers la participation

14 ONU, Département des opérations de maintien de la paix, Département de l'appui aux missions et Division des politiques, de l'évaluation et de la formation (DOMP-DAM-DPEF), [United Nations Police Gender Toolkit](#) (en anglais seulement), 11 novembre 2015, consulté le 20 avril 2019.

15 Groupement d'institutions d'études de défense et de sécurité du Partenariat pour la paix et coll., *Teaching Gender in the Military: A Handbook* (en anglais seulement), Genève, Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées et Groupement d'institutions d'études de défense et de sécurité du Partenariat pour la paix, 2016.

significative accrue des femmes en uniforme aux opérations de maintien de la paix de l'ONU en offrant une aide et des incitatifs financiers, dans le but d'appuyer le déploiement de femmes en uniforme davantage formées et qualifiées. Avec deux flux de financement (financement flexible de projets et versement de primes pour le déploiement d'unités d'égalité des genres), le Fonds est destiné à être accessible essentiellement pays fournisseurs de troupes et de policiers (PFT/PFP). Cependant, les organisations de l'ONU souhaitant mettre en œuvre et tester des approches novatrices y auront également accès en tant que bénéficiaires secondaires.

Rapport annuel « La situation des filles dans le monde » : Chaque année, Plan International produit un rapport sur le développement des filles dans le monde, avec un thème unique chaque année. En 2008, l'accent a été mis sur l'incidence des conflits armés sur les filles, notamment sur leur recrutement et leur utilisation en tant qu'enfants soldats.¹⁶

Liste de vérification pour la mise en œuvre

Pour mettre en œuvre ce principe, les États membres devraient entreprendre les tâches suivantes :

- Recueillir des données ventilées par genre sur les organisations militaires, policières et civiles nationales pertinentes.
- Élaborer des stratégies visant à accroître la représentation des femmes dans l'ensemble des organisations militaires, policières et civiles nationales pertinentes, y compris par l'élaboration d'un plan d'action national.
- Accroître la participation significative des femmes aux opérations de maintien de la paix, y compris à des postes de haut niveau.
- Promouvoir la diversité des genres dans le groupe des points de contact en matière de protection de l'enfance (PCPE) dans les opérations de maintien de la paix de l'ONU.
- Déployer des équipes d'engagement mixtes, des unités de police constituées (UPC) intégrant la dimension du genre, ou des « unités d'égalité des genres » pour les opérations de maintien de la paix de l'ONU.
- Donner une formation et une instruction précises aux soldats de la paix sur la dimension sexospécifique du recrutement et de l'utilisation des enfants dans les conflits armés.
- Appuyer la recherche sur le lien entre le rôle des femmes dans les opérations de maintien de la paix et la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats.

16 Plan International, Rapports et publications, consulté le 20 avril 2019; et van der Gaag, Nikki, Plan International, *In the Shadows of War: Girls in Conflict*, Italie, Plan International, 2008.